GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception	Date 23.02.2021	Heure 14h01	Numéro 21.142	Département(s) DEAS
du document déposé	Annule et remplace			

Auteur(s): Députés du parti SolidaritéS

Titre: Les employé-e-s de Johnson & Johnson sous pression

Contenu:

Les mauvaises nouvelles annoncées ces dernières semaines par le groupe Johnson & Johnson s'accompagnent de pressions inacceptables faites sur les employé-e-s par la/les direction(s), ainsi que de méthodes à la limite de la légalité.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Code des obligations (CO) prévoit une obligation de négocier un plan social en cas de licenciement collectif (art. 335h à 335k CO). Ces règles s'adressent aux entreprises de plus de 250 travailleurs qui veulent en licencier au moins 30 (art. 335i, al. 1 et 2 CO).

- En se réfugiant derrière ses filiales Ethicon et Medos, Johnson & Johnson n'abuse-t-il pas aujourd'hui encore, comme toutes les multinationales, de son poids financier pour enfumer la population neuchâteloise et déroger aux lois ?
- Le Conseil d'État suit-il de près cette situation ?
- Le Conseil d'État peut-il nous assurer que les agissements de Johnson & Johnson sont en conformité avec la loi ?
- Quels ont été les avantages obtenus par Johnson & Johnson dans le cadre de la promotion économique du canton ?
- Est-il possible d'en exiger la restitution ?

Développement :

Nous apprenions avec stupéfaction, fin janvier 2021, par une annonce de Johnson & Johnson, la probable suppression de 320 emplois dans le canton, principalement dans les filiales Ethicon et Medos, dont les activités sont vouées à être délocalisées à Porto Rico et au Mexique. Malgré une année difficile pour Johnson & Johnson, due à une baisse de ses ventes de matériel médical, et un recul de 2,7%, son bénéfice net se monte tout de même encore à 14,7 milliards de dollars pour 2020.

Suite à cette annonce, les directions d'Ethicon et Medos ont ouvert respectivement une consultation avec leur personnel, du 28 janvier au 11 février 2021, soit dix jours ouvrables. Sous la pression des employé-e-s, ce délai a été repoussé au 18 février 2021...

Les directions des deux filiales ont catégoriquement refusé l'intervention des syndicats dans cette consultation.

Durant cette très courte période, les employé-e-s ont eu furtivement la possibilité de rencontrer leur direction respective. Force est de constater que les discussions ont porté principalement sur des questions financières et sur un « possible package financier » de l'employeur aux futur-e-s licencié-e-s, les modalités de ce package n'étant pas encore connues et ne concernant nullement les employé-e-s temporaires.

Malheureusement, les questions de fond sur l'avenir de l'entreprise dans le canton et la possibilité de conserver certaines activités sur les sites actuels n'ont pas pu être évoquées.

Des pressions, voire des menaces, ont été et sont encore exercées par les directions sur les employé-e-s en cas d'intervention des syndicats dans cette affaire.

Johnson & Johnson annonce donc sans aucune vergogne qu'il n'y aura pas de plan social, car les licenciements proviennent de ses deux filiales bien distinctes Ethicon et Medos.

Tout en se cachant derrière ses deux filiales pour déroger à ses obligations de plan social, Johnson & Johnson se contentera néanmoins de produire un seul et unique rapport aux employé-e-s de ses deux filiales Ethicon et Medos (rapport faisant suite aux consultations du 28 janvier au 18 février 2021), omettant cette fois qu'il s'agissait d'employé-e-s de deux entités bien distinctes, comme ils n'ont cessé de le rappeler. À noter également que le rapport remis par la direction ne comporte que six pages ! Six pages pour justifier plus de 350 licenciements...

Demande d'urgence : OUI						
Auteur ou premier signataire :						
Florence Baldacchino						
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :				
Sébastien Frochaux	Zoé Bachmann					